

**CONSEIL SYNDICAL
SESSION DU 24 JUIN 2026 – 18 h 30**

Chambéry-Grand Lac économie
A Savoie Technolac
Bâtiment Horloge – Salle Mur de Jericho
16 avenue Lac du Bourget
73370 LE BOURGET DU LAC

PROCES-VERBAL

Le vingt-quatre juin deux mille vingt-six, le Conseil Syndical de Chambéry-Grand Lac économie s'est réuni sous la présidence de Luc BERTHOUD, Président. La séance a été publique.

Etaient présents : Jimmy BAABAA - Luc BERTHOUD - Vincent BOULNOIS - Florence BOURGEOIS - Anne CHATILLON - Gérard CLERC - Lionel DARBON - Eric DELHOMMEAU - Julien DONZEL - Isabelle DUNOD - Jean-Paul FAURE - Carole FLENET - Nathalie FONTAINE - Thomas JAUSOIN - Nicolas MERCAT - Yves MERCIER - Pascal MITHIEUX - Marie-Pierre MONTORO-SADOUX - Nathalie SCHMITT - Brigitte TOUGNE-PICAZO - André VERDU - Florian MAITRE (arrivée – délibération N° C26-41) -

Excusés : Grégory BASIN - Aloïs CHASSOT - Jean-Marc DRIVET – Sylvaine FLEURIAU - - Cécile MERIGUET – Franck MORAT - Thierry REPENTIN -

Pouvoirs : Olivier ROGNARD à Marie-Pierre MONTORO-SADOUX

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 22

Secrétaire de séance : Jimmy BAABAA

Assistaient également à la séance : Patrice BLANCHOZ - Régis DORMOY – Thierry MAILLAND - Béatrice RUBEAU - Véronique VALLA -

Date de convocation : 18 juin 2026

ORDRE DU JOUR

Le procès-verbal de la séance du Conseil Syndical du 26 mai 2026 est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Syndical.

Aménagement :

Délibération N° C26-36 - PAE LA CASSINE – Avenant N° 1 au marché de travaux pour l'aménagement d'un nouvel accès pour la SNCF dans la ZAC de La Cassine.

RAPPORTEUR : Vincent BOULNOIS.

Adoption : à l'unanimité.

Des travaux supplémentaires de réseaux ont été nécessaires du fait du retard de la SNCF dans la libération du site.

Ces adaptations modifient le marché initial mais restent encadrées contractuellement.

Le surcoût sera compensé par des pénalités de retard appliquées à la SNCF.

Délibération N° C26-37 - PAE DE LA FRANCON – Commune de Voglans – Avenant N° 1 au marché de travaux.

RAPPORTEUR : Yves MERCIER.

Adoption : à l'unanimité.

Le projet de giratoire évolue avec l'intégration d'une 4^e branche après accord foncier.

Le montant de l'avenant s'élève à 29 532 € HT pour un marché initial de 507 615 € HT.

À la suite de l'interrogation de Nicolas MERCAT, Yves MERCIER confirme que le traitement des pistes cyclables a bien été pris en compte dans cet aménagement.

Délibération N° C26-38 - PAE DE PONT PIERRE – Commune de Grésy-sur-Aix – Achat de foncier à Grand Lac.

RAPPORTEUR : Julien DONZEL.

Adoption : à l'unanimité.

Acquisition d'une emprise d'environ 2 368 m² nécessaire à la maîtrise foncière globale du parc, au prix global de 205 680 € HT.

Délibération N° C26-39 - PAE LES MARIAGES – Commune de Le Chatelard – Acquisition de foncier appartenant au Département de la Savoie.

RAPPORTEUR : Julien DONZEL.

Acquisition d'environ 2 690 m² appartenant au Département, au prix de 27 €/m².

Délibération N° C26-40 - PAE DES SOURCES – Commune de Grésy-sur-Aix – Versement d'une offre de concours.

RAPPORTEUR : Yves MERCIER.

Adoption : à l'unanimité.

Une voie verte a été construite en 2018 / 2019 le long de la voirie structurante du PAE des Sources.

Pour des questions foncières, la jonction avec la rue Saint Eloi n'avait pu être réalisée.

Grand Lac réaménage complètement cette rue en 2026 et à cette occasion CGLE verse à Grand Lac une offre de concours, correspondant aux coûts travaux de 200 000 €.

Délibération N° C26-41 - PAE DE SOURCES – Actualisation du Cahier des Prescriptions Architecturales Urbanistiques, Paysagères et Environnementales (CPAUPE).

RAPPORTEUR : Yves MERCIER.

Adoption : à l'unanimité.

Afin de permettre l'implantation d'une salle d'escalade sur le lot 8 du PAE des Sources, il est proposé de modifier la hauteur maximale du lot de 12 m à 20 m.

Délibération N° C26-42 - SAVOIE TECHNOLAC 2050 – Demande de subvention au titre du Fonds Vert pour les actions en faveur de la Mobilité.

RAPPORTEUR : Luc BERTHOUD.

Adoption : à l'unanimité.

Sollicitation d'un financement pour la réalisation d'une voie verte le long de l'avenue du lac du Bourget.

Nicolas MERCAT rappelle sa demande de mise à niveau de la hauteur du plateau de la piste cyclable sur les points de traversées. Cette demande a bien été intégrée dans l'aménagement.

Entreprises :

Délibération N° C26-43 - PARTENARIATS ECONOMIQUES – Attributions des subventions pour l'année 2026.

RAPPORTEUR : Luc BERTHOUD.

Adoption : à l'unanimité – Jimmy BAABAA et Thomas JAUSSOIN n'ont pas pris part au vote.

1^{ère} tranche des subventions 2026 (10 pour 133 000 €)

- Reconduction à l'identique des montants 2025 (pour 9 : subventions de fonctionnement).
- Pour Solucir, sollicitation fléchée pour accompagner un évènement à Chambéry : la 2^e rencontre régionale du réemploi destinée à renforcer les démarches d'économie circulaire dans le secteur du bâtiment (budget prévisionnel de la manifestation : 14 000 €).

La subvention proposée pour SOLUCIR : 1 000 € à valoir sur la réserve de 9 000 € (somme destinée à financer chaque année des projets déposés en cours d'année).

Seconde tranche 2026 sera proposée en octobre / novembre (sur les mêmes bases que 2025).

En théorie : 5 de plus pour 132 864 €

Budget 2026 : 295 000 €

- Subventions « pré-fléchées » 266 000 €
- Réserve 9 000 € (dont Solucir 1 000 €)
- Subvention à l'innovation..... 20 000 € (pas de projet détecté à ce jour)

Comme à chaque début de mandat, les subventions feront l'objet :

- D'une présentation détaillée → le 16 septembre lors de la première commission « Incubation et développement des entreprises »,
- Pour les plus importantes, d'une présentation en conseil syndical → le 16 septembre : Intervention de l'Agence Régionale de Développement économique.

Finances :

Délibération N° C26-44 - DECISION MODIFICATIVE N°1 – Budget Général – Budget Annexe Aménagement.

RAPPORTEUR : Luc BERTHOUD.

Adoption : à l'unanimité.

La décision de préemption du 13 mai 2026 doit faire l'objet d'une inscription au BP 2026 des crédits correspondants. Le montant à inscrire intégrant le coût d'acquisition, les frais de notaires et les démolitions s'élève à 1 410 000 €.

Les crédits seront inscrits au Budget Aménagement, ils feront l'objet d'une avance du Budget Général financée par recours à l'emprunt.

Luc Berthoud indique que suite à la réunion exécutif du 12 juin 2026, il a rencontré l'acquéreur évincé pour l'informer de la poursuite de la démarche de préemption.

À la suite de l'interrogation d'Yves MERCIER, Luc BERTHOUD informe le conseil que cette opération ne pouvait pas être réalisée par l'EFPL étant donné que la désignation du président n'était pas effective.

Administration :

Délibération N° C26-45 - Indemnités des élus.

Adoption : 22 voix pour – 1 abstention : Luc BERTHOUD

RAPPORTEUR : Luc BERTHOUD.

Sur le précédent mandat les indemnités des élus étaient uniformes entre le Président et les Vice-Présidents. Il est proposé de faire évoluer les montants avec une différenciation de l'indemnité entre Président et Vice-présidents. L'indemnité proposée est de 880 € pour le Président et 585 € pour les Vice-Présidents.

Florence BOURGEOIS souhaite connaître les fonctions de chacun des vice-présidents.

Luc BERTHOUD propose que l'information soit donnée à la fin du conseil lors des questions diverses.

Délibération N° C26-46 - SPLS – Désignation d'un délégué.

RAPPORTEUR : Luc BERTHOUD.

Adoption : à l'unanimité.

Il convient de désigner un autre représentant au sein de la SPLS, Luc Berthoud étant déjà représentant au titre du Département.

Julien DONZEL est désigné comme délégué à la SPLS et comme représentant aux assemblées générales en remplacement de Luc BERTHOUD.

Délibération N° C26-47 - Donner acte des décisions du président prises par délégation du Conseil Syndical.

RAPPORTEUR : Luc BERTHOUD.

N°	DATE	OBJET	Montant
P26-08	21/05/2026	Convention mise à disposition au SDIS Pont Pierre	0 €
P26-09	26/05/2026	Convention Enedis Les Sources	160 €
P26-10	04/06/2026	Déconsignation indemnité préemption DURA-LINE	316 800 €
P26-11	05/06/2026	Contrat prêt auprès du Crédit Agricole des Savoie	4 700 000,00 €

À la suite de l'interrogation d'André VERDU concernant les modalités de remboursement du capital de l'emprunt souscrit auprès du CRCA de 4 700 000,00 euros, il est précisé que le profil du remboursement est en in fine.

Questions / informations diverses :

Prochaines instances

Exécutif : 3 juillet 2026 - 13 h 30 – Présentation SAVOIE TECHNOLAC 2050 à tout le Conseil Syndical.

Exécutif : 4 septembre 2026 – 14 h 00

Conseil Syndical : 16 septembre 2026 – 18 h 30

Dossier Ecole Esthétique PEYREFITTE.

L'école d'Esthétique PEYREFITTE doit déménager à Chambéry dans de nouveaux locaux.

Jusqu'à présent, l'école occupait des locaux dans le bâtiment SUPERNOVA à Savoie Technolac dans l'attente de trouver une solution pérenne.

Les locaux ont été aménagés par l'école et doivent être remis en l'état conformément à leur bail.

Or le coût de remise en état selon les responsables de l'école est prohibitif.

Marie-Pierre MONTORO-SADOUX fait part de la possibilité de récupérer ces aménagements, elle propose de solliciter GROUPAMA pour faire un geste commercial.

Luc BERTHOUD propose de réunir les personnes concernées pour débloquer la situation et trouver un terrain d'entente.

Délégation des vice-présidents :

Lecture est faite des délégations des vice-présidents.

Marie-Pierre Montoro-Sadoux	1 ^{re} Vice- présidente	Incubation et développement des entreprises
Thierry Repentin	2 ^e Vice-président	Partenariats extérieurs et recherche de financements
Olivier Rognard	3 ^e Vice-président	Finances
Vincent Boulnois	4 ^e Vice-président	Aménagement des Parcs
Yves Mercier	5 ^e Vice-président	Travaux et Foncier (prioritairement Grand Lac) Représentant du Président à la Présidence de la CAO
Thomas Jaussoin	6 ^e Vice-président	Mobilité et Numérique
Nathalie Fontaine	7 ^e Vice-présidente	Ressources Humaines
Julien Donzel	8 ^e Vice-président	Foncier (prioritairement Grand Chambéry)
Lionel Darbon	9 ^e Vice-président	Développement Durable et économie circulaire

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 19 h 30.

Fait à Le Bourget-du-Lac,
Le 24 juin 2026



Luc BERTHOUD
Président



Jimmy BAABAA
Secrétaire de séance